



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

12 avril 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.354

OBJET : ECOLE SUPERIEURE D'ART - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA COMMISSION D'EXONÉRATION DE L'ECOLE D'ART.

Le 12/04/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 05 Avril 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Danièle BRUNET à M. Robert FOUQUET, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Gérard GERACI à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Victor TONIN à M. Yannick DECARA

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture - Politique de la
Ville
Ecole Supérieure d'Art

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12/04/10

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

Politique Publique : ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS

OBJET : ECOLE SUPERIEURE D'ART - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA COMMISSION D'EXONÉRATION DE L'ECOLE D'ART. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par souci d'harmoniser les procédures d'exonération entre les deux établissements d'enseignement artistique de la Ville (*le Conservatoire de Musique et l'Ecole Supérieure d'Art*), il est apparu opportun dès 2008 de mettre en place sur l'Ecole d'Art une commission qui examinerait la situation sociale des étudiants (*cursus et ateliers ouverts*) et pourrait décider d'exonérer ces derniers de 25%, 50%, 75 % ou 100 % du montant de la redevance.

Cette commission, de même qu'au Conservatoire, connaît la composition suivante :

- le Maire (*ou l'élu délégué au secteur correspondant*),
- le Directeur Général Adjoint des Services en charge de l'Ecole Supérieure d'Art,
- le Directeur de l'Etablissement,
- deux professeurs élus au Conseil d'Etablissement,
- l'agent ayant collecté et préparé les dossiers,
- un représentant qualifié du Centre Communal d'Action Sociale.

Il s'agit aujourd'hui de renouveler la désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de la commission d'exonération de l'Ecole Supérieure d'Art.

C'est pourquoi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le renouvellement des membres de la précédente commission d'exonération.
- **CONFIRMER** la composition de la commission d'exonération telle que mentionnée.
- **DESIGNER** Madame l'Adjoint déléguée notamment à l'Ecole Supérieure d'Art comme représentant du Conseil Municipal au sein de la commission d'exonération de l'Ecole Supérieure d'Art.

2010.354 - Désignation d'un représentant du conseil municipal auprès de la commission d'exonération de l'Ecole Supérieure d'Art

Article L21 21 -21 du C.G.CT. quatrième alinéa

| | | |
|--------------------------------|----------|-----------|
| Présents et représentés | : | 55 |
| Présents | : | 42 |
| Abstentions | : | 13 |
| Non participation | : | 0 |
| Suffrages exprimés | : | 42 |
| Pour | : | 42 |
| Contre | : | 0 |

Se sont abstenus :

M.Jacques AGOPIAN, M.Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M.François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M.Hervé GUERRERA, M.André GUINDE, M.François HAMY, M.Alexandre MEDVEDOWKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie-José VALETA.

A été désignée:

Patricia LARNAUDIE

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité

Le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire,

Président de séance et les membres du Conseil présents :

Le Conseiller Municipal, délégué,

Michèle JONES

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/04/2010
(articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du C.G.C.T.)**